

Les vikings et leurs captifs britanniques: entre violences infligées et violences fantasmées

Jean-Louis Parmentier

▶ To cite this version:

Jean-Louis Parmentier. Les vikings et leurs captifs britanniques : entre violences infligées et violences fantasmées. Criminocorpus, revue hypermédia. Histoire de la justice, des crimes et des peines, 2020. hal-03233216

HAL Id: hal-03233216 https://hal.science/hal-03233216v1

Submitted on 21 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES VIKINGS ET LEURS CAPTIFS BRITANNIQUES : ENTRE VIOLENCES INFLIGEES ET VIOLENCES FANTASMEES

À quelques kilomètres au nord de Copenhague, à Hillerød se trouve le château de Frederiksborg qui abrite entre ses murs une frise peinte par le danois Lorenz Frølich vers la fin du XIX° siècle et intitulée « *De Danskes Vikingetog* ». Cette œuvre au caractère patriotique présente une vision romancée de plusieurs évènements qui se sont déroulés durant la période viking. Parmi ces séquences, nous pouvons y observer une représentation du pillage du monastère de Tavistock¹. Si ce fait datant de 997 est bien attesté dans la *Chronique anglosaxonne*², la scène imaginée par l'artiste est, quant à elle, conforme aux images d'Épinal qui fleurissent en leur temps. La description de la scène est éloquente : au premier plan, un chef viking aux cheveux longs et à la barbe hirsute, coiffé de la mitre de l'une de ses victimes, s'apprête à repartir avec son butin tout en empoignant d'une main une jeune captive (dont les vêtements en lambeaux témoignent des sévices reçus) et en tirant de l'autre une corde au bout de laquelle est attaché un moine accablé, condamné à transporter pour son ravisseur une partie du fruit de ses rapines. L'arrière-plan n'est pas en reste : des guerriers, en liesse, brandissent hardiment leurs armes au son du buccin et sur fond d'abbaye en flammes.

En réalité, nous ne savons que peu de choses sur ce pillage. La *Chronique anglo-saxonne* résume cette journée en quelques mots : les vikings vinrent, brûlèrent le monastère et repartirent avec un immense butin. Aucune mention n'est faite dans les sources sur de possibles captifs emmenés ce jour-là de Tavistock, mais l'hyperbole artistique du peintre danois n'a rien à envier aux descriptions des sources chrétiennes médiévales qui soulignent avec zèle le sort réservé aux victimes de ces déprédations causées par les vikings. Les informations sont alors plus ou moins fournies en fonction des auteurs, mais la recette de ce que nous pourrions appeler le « schéma actanciel du raid viking » est toujours la même : une bande de païens armés qui rôdent, des pillages, des actions jugées diaboliques et des massacres, des destructions, un retour aux navires avec le butin. Les auteurs chrétiens placent donc les Occidentaux du côté des victimes en imposant aux lecteurs une violence perçue comme paroxystique.

Bien entendu, nous ne pouvons tomber dans le pendant inverse et prétendre que les vikings étaient simplement là pour du commerce ou qu'ils n'auraient fait usage de leurs armes qu'après avoir vu leurs négociations tournées court de manière complètement fortuite. La

¹ Le monastère de Tavistock est situé dans le Devon dans le sud de l'Angleterre.

² The Anglo-Saxon Chronicle. A Collaborative Edition (vol. 5, MS C, anno 997).

violence volontaire, les mises à sac et la réduction du statut d'homme libre à celui de prisonnier entre les mains des normands sont des faits avérés.

Mais une réévaluation de la violence s'impose dans le contexte des raids scandinaves : les Francs et les Anglo-Saxons ne sont pas sans commune mesure avec leurs voisins venus du Nord. La violence était inhérente, voire banale dans toutes les sociétés du haut Moyen Âge que ce soit dans le règlement des conflits ou dans les méthodes employées pour enliser un adversaire. Les guerres internes dans les îles Britanniques entre rois et clans parsèment les VII^e-IX^e si bien que les incursions vikings pourraient presque apparaître comme des épisodes annexes. Il en va d'ailleurs de même chez les Carolingiens, comme l'a déjà démontré naguère Timothy Reuter. Les Francs du IX^e siècle n'avaient pas non plus de scrupules à piller allégrement leurs adversaires³. La prédation n'est pas l'apanage des Hommes du Nord.

Au XI^e siècle, le pouvoir ecclésiastique tente de changer la donne dans un discours visant à prohiber le pillage, la cupidité et les meurtres. La violence ne devient tolérable que si cette dernière est infligée aux ennemis de l'Eglise. Les mœurs changent, mais les vieilles habitudes persistent : pour s'en convaincre, il suffit de lire le récit du pillage de Jérusalem par les Croisés et ceux des déprédations commises sur les routes menant en Terre sainte.

Les sociétés chrétiennes du Moyen Âge ont donc conscience de la violence ambiante qui règne dans les royaumes puisqu'ils tentent d'y remédier mais ce sont bel et bien les raids vikings qui sont frappés d'anathème. Comme l'a déjà montré Lucie Malbos, cette présence dérange tant par les maux qu'elle occasionne que par la capacité qu'ont les Scandinaves à contourner les règles en abusant de méthodes jugées infâmes vis-à-vis des normes chrétiennes⁴. Ces pratiques et ces considérations ne concernent pas que les pillages : entrent aussi en ligne de compte les négociations et les accords trouvés entre les vikings et les chefs chrétiens.

Or, c'est également dans ces enjeux qu'intervient la question des captifs et des otages et c'est sur ce point que nous proposons ici d'apporter un éclaircissement. Des auteurs chrétiens médiévaux aux superproductions cinématographiques actuelles, en passant par les représentations du XIX^e siècle, les stéréotypes paraissent avoir la vie dure : les pirates scandinaves semblent être sans foi ni loi à l'égard de leurs prises humaines. Sans prétendre à l'exhaustivité factuelle et typologique, nous allons tenter, via un corpus réduit⁵, d'observer ce qu'il advenait des habitants des îles Britanniques tombés entre les mains des Scandinaves durant la période viking. Nous le verrons, les situations sont variées mais de celles-ci émergent trois

2

³ TIMOTHY REUTER, « Plunder and tribute in the Carolingian Empire... ».

⁴ LUCIE MALBOS, « Les raids Vikings à travers le discours des moines occidentaux... », p. 320-321.

⁵ Voir la bibliographie à la fin de cet article pour le corpus détaillé.

problématiques majeures : Qu'est-ce qu'un captif à l'époque viking ? Sont-ils *de facto* emmenés comme des prises, puis vendus ? Et sont-ils châtiés comme du bétail autour de rituels précis et consacrés ? Les réponses que nous apporterons dépendent du statut des captifs, des motivations des preneurs, de la valeur accordée aux personnes.

TYPOLOGIE DE LA CAPTIVITE : DES SITUATIONS BIEN DIFFERENTES

L'intensification des raids qui touchent l'ensemble des côtes anglo-saxonnes, irlandaises et écossaises à partir des années 830 ont pour réponse des actes belliqueux menés par les autorités locales qui tentent de donner le change du mieux qu'ils le peuvent, mais avec des résultats mitigés. Ce qui laisse les coudées franches aux vikings pour continuer leurs raids et la mise à tribut de plusieurs cités. Toutefois, durant ce premier IX^e siècle, aucune des sources étudiées ne fait référence à d'éventuelles captures de prisonniers ou à de potentielles négociations mises en œuvre durant leur captivité. Les entrevues armées sont rarement clémentes : les vikings, désignés à de nombreuses reprises par le sobriquet « païens » sont massacrés sans relâche, forcés de fuir ou de trouver refuge dans leurs forteresses quand ils connaissent les affres de la défaite⁶.

Ce silence sur la pratique de la capture interroge, car nous savons que les Scandinaves étaient friands de prisonniers. Cela constituait pour eux une méthode d'enrichissement facile dans les îles Britanniques⁷. Plusieurs solutions s'offraient à eux, telles que le transit et la vente en tant qu'esclaves dans les mondes nordique et franc ou celle de la rançon *in situ* pour obtenir de l'argent rapide. Cette méthode efficace consistait à réclamer aux aristocrates locaux un paiement sonnant et trébuchant en échange de la restitution d'un parent ou d'un proche. Cela n'empêchait pas les vikings de se faire, au passage, une plus-value en rendant la victime dépouillée de ses objets précieux⁸. Ajoutons que la rentabilité d'une prise humaine ne se réduit pas à une simple valeur marchande. En fins négociateurs et observateurs de terrain, les vikings avaient parfaitement assimilé l'utilité que pouvait représenter un captif comme moyen de pression dans leurs relations avec les autochtones ou comme faire-valoir pour obtenir gain de cause lors de leurs négociations. Cela vaut aussi pour les chefs locaux quand il s'agit d'obtenir des garanties auprès des Scandinaves.

3

⁶ Plusieurs synthèses évoquent en détail l'histoire politique et militaire de le présence viking dans les îles Britanniques. Voir, entre autres, ELSE ROESDAHL, *The Vikings*, Penguin Books, Londres, 1998 et PIERRE BAUDUIN, *Histoire des vikings : des invasions à la diaspora*, Tallandier, Paris, 2019.

⁷ ALICE RIO, Slavery after Rome... p. 29-34.

⁸ Ibid.

L'année 874 marque la première apparition du terme « otages » (gislas) dans la Chronique Anglo saxonne, ainsi que les premières mentions de jeux de négociations entre les vikings et les insulaires. Cela n'est pas anodin, puisque leur présence devient pérenne et se traduit par une installation durable durant la deuxième moitié du IX^e siècle avec la fixation des frontières du Danelaw en Angleterre et du royaume de Dublin un siècle plus tard pour l'Irlande. Cet état de fait pousse rois et chefs locaux à adopter de nouvelles stratégies, afin de repousser les Scandinaves, toujours de plus en plus nombreux et soutenus par l'arrivée en flux tendu de nouvelles bandes armées. Une partie de ces négociations se fonde sur la remise conjointe d'otages, volontaires ou désignés, en guise de garanties pour les forces en présence. Ce type de compromis était bien accepté par les vikings, même en l'absence d'un cadre juridique établi, puisque les infractions étaient rarissimes⁹.

Asser et la *Chronique Anglo-saxonne* nous renseignent sur les agissements du roi de Mercie Ceolwulf II (874-883). Visiblement soumis aux vikings qui ont déposé son prédécesseur, il leur livre des otages en cette année 874. Le statut social des captifs n'est pas mentionné, mais nous pouvons émettre deux hypothèses : il s'agirait là ou d'une restitution de captifs scandinaves en gage de paix ou d'un acte de soumission impliquant la remise, pieds et poings liés, de ses propres sujets merciens. Restons prudents sur le caractère débonnaire de Ceolwulf tel qu'il est dépeint dans les sources, car il est évident qu'il est utilisé par les chroniqueurs comme mauvais avatar destiné à renforcer le prestige du roi Alfred de Wessex, en particulier sur la gestion des captifs et leur utilité politique¹⁰.

Plus téméraire et résistant face aux ambitions normandes, Alfred de Wessex (871-899) comprend l'enjeu que peuvent représenter des captifs dans les négociations politiques qu'il entretient avec les vikings¹¹. Du moins, c'est ce qui ressort des écrits des auteurs médiévaux. À diverses reprises, entre 876 et 893, la *Chronique Anglo-saxonne* et *L'histoire du roi Alfred* font état de désignations ou de réclamations de vikings par le chef du Wessex, afin qu'ils deviennent, une fois constitués otages (nommés « obsides » sous la plume d'Asser) les garants du respect des serments prononcés. Le plus souvent, ces accords reposent sur l'abandon des pillages et le retrait des Scandinaves des terres anglo-saxonnes. En 878, Alfred obtient davantage de la part de ses antagonistes, puisqu'ils acceptent d'être parrainés spirituellement. C'est le cas par exemple du chef viking Guthrum. Mais cet acte est maladroitement interprété par les chroniqueurs qui y ont vu là le baptême chrétien. Dans certaines situations, étant donné que

٠

⁹ Voir Pierre Bauduin, *Histoire des vikings...* p. 363.

¹⁰ Voir BARBARA YORKE, Kings and Kingdoms of Early Anglo-Saxon England, Routledge, Londres, 1990, p. 129.

¹¹ Voir RYAN LAVELLE, « The use and abuse... », p. 279-281.

l'origine des prisonniers est passée sous silence, nous pouvons aussi supposer que la restitution par les vikings d'otages au roi Alfred peut aussi constituer un gage de paix si ces derniers sont des Anglo-saxons rendus à la liberté.

Dans d'autres circonstances, il est question de prisonniers détenus et non d'otages. Dans la *Chronique Anglo-saxonne*, concernant l'année 942, nous apprenons entre autres que le roi Edmond 1^{er} a racheté des prisonniers danois détenus par d'autres vikings. Le terme en vieil anglais qui les désigne ici est « *hæfteclommum* », ce qui signifie « entravés par des liens ». Puis, nous trouvons quelques mots plus loin le terme « *alysde* » qui renvoie au « rachat ». Nous sommes donc clairement dans un acte politique de rachat de captifs : le roi cherche des appuis chez les Danois « assimilés » contre d'autres bandes venues du nord.

L'une des affaires de captivité sur laquelle nous sommes le mieux renseigné, mais qui apparaît aussi comme l'une des plus atypiques, est celle d'un moine irlandais prénommé Findan, que nous connaissons par une unique source, la *Vita Sancti Findani*, probablement rédigée vers le Xe ou XIe siècle 12. L'action prend place vers les années 855-860 en Irlande : le jeune Findan est mandaté par son père pour amener une rançon à des vikings stationnant sur la côte afin de payer la liberté de sa sœur qui est leur captive. Ironie du sort : Findan est capturé à son tour par des vikings (dont on ignore si ce sont ceux avec qui il devait traiter). Il est enchainé et emmené à bord de leurs navires amarrés le long des côtes. Les vikings décident de tenir un « *husting* », littéralement un « conseil de maison », une norme que l'on retrouve dans plusieurs sources chrétiennes et norroises et qui constitue un caractère de justice ou une sorte de cadre délibératif sur le sort des captifs.

À l'issue de cette assemblée, ils décident de libérer le jeune Findan, jugeant visiblement qu'il était de bonne foi, puisqu'il apportait une rançon. Peu de temps après, un clan irlandais ennemi lui tend un piège après avoir assassiné son père et le convie à un banquet « guet-apens ». Des vikings s'invitent à ce festin (ou furent invités ?), le ligotent et le capturent. Il est alors vendu par trois fois à d'autres chefs scandinaves. Findan quitte ainsi l'Irlande en prisonnier et enchainé à bord d'un navire. Durant le voyage, une bataille navale éclate avec une autre embarcation provenant du Nord. Entravé par ses chaines, Findan se démène malgré tout pour aider ses ravisseurs. Il est ensuite débarqué aux Orcades. La peur d'être maltraité le tiraille et il décide de se cacher, puis de s'enfuir par ses propres moyens, pour devenir, quelques années plus tard (et quelques milliers de kilomètres plus loin), moine au monastère de Rheinau.

¹² Vita Sancti Findani, dans M.G.H., SS, t. XV, (ed. OSWALD HOLDER-EGGER, 1887).

Bien entendu, la manipulation de sources hagiographiques doit être entrepris avec beaucoup de prudence, mais ce récit n'en est pas moins pourvu d'informations attestées non seulement sur les pratiques relatives à la traite des prisonniers, mais aussi sur le *husting*, comme nous l'avons vu précédemment, et sur les liens étroits qu'entretenaient les vikings avec les chefs irlandais. Les aristocrates locaux pouvaient être des partenaires précieux pour les vikings, car ils pouvaient les rencarder sur des possibles prises, voire les capturer pour eux, en échange d'une partie du butin. C'était un système de sous-traitance de prisonniers plutôt ingénieux et lucratif, comme l'a démontré l'historienne Alice Rio dans ses travaux 13.

Au demeurant, ces différents cas évoqués prouvent que le statut des personnes détenues diffère selon les contextes. Tantôt ce sont des échanges d'otages qui servent la volonté politique et la négociation entre des chefs insulaires et les vikings, tantôt ce sont des prisonniers emmenés de force par ces derniers. Cependant, hormis des exemples comme l'histoire de Findan, nous manquons d'informations précises sur la durée de détention, sur l'état des captifs au moment de la restitution et sur ce qu'il advient d'eux *in fine*. Il convient également de souligner que la violence ou les exactions semblent être hors de propos dans plusieurs passages, soit par désintérêt de la part des auteurs pour leur récit, soit par manque d'informations, ce qui ne veut pas forcément dire que les actes violents envers les captifs sont inexistants ou passés sous silence dans les sources.

UNE VIOLENCE VARIABLE ET NON SYSTEMATIOUE

A la lecture des sources, nous constatons que les descriptions de captivités sont plus fournies lorsque le prisonnier est un personnage de haut rang, qu'il soit laïc ou religieux. Dans la *Vita Sancti Findani* la trame du récit repose sur la sainte destinée du protagoniste, ce qui pousse indubitablement l'hagiographe à dresser un récit volontairement parsemé de heurts et de malheurs, qu'ils fussent inventés ou non. Toutefois, il nous délivre quelques renseignements sur les conditions de captivité des prisonniers. Lorsque Findan est capturé la première fois en voulant racheter sa sœur, il est dit que les vikings le détiennent « *catenis ligatus et cine cibo portuque permansit* », c'est-à-dire enchainé, sans boisson ni nourriture. Mais à aucun moment il n'est indiqué qu'ils se comportèrent violemment à son égard et son destin n'est pas jugé arbitrairement, puisqu'ils tinrent conseil et jugèrent qu'il ne devait pas être détenu de force.

_

¹³ ALICE RIO, op. cit., p. 29-30.

En outre, lors de sa seconde capture, la source indique qu'il fut de nouveau enchainé et emmené en mer. Comme écrit plus haut, cette entrave ne l'empêche pas d'aider ses ravisseurs lors d'une bataille. Cela lui permet d'être libéré de ses chaînes avec la promesse d'être traité correctement. Sans foi ni loi les vikings ? Pas vraiment... Mais l'hagiographe rappelle plus loin qu'il ne faut pas oublier la nature sauvage et la bestialité de ces Hommes du Nord (hominum universam beluarum ferocitatem) : c'est pour cela que Findan décide plutôt de s'enfuir à la nage et d'affronter les dangers de la mer.

La destinée des captifs ne se termine pas toujours de façon heureuse. Ainsi, il semble opportun d'évoquer la capture de l'archevêque de Canterbury, Ælfheah, suivie de son martyre, rigoureusement détaillé dans la *Chronique Anglo-saxonne* et repris par Thietmar¹⁴. En septembre de l'an 1011, des vikings (vraisemblablement des Danois) décident d'attaquer et de tenir le siège de la cité de Canterbury. Ils y pénètrent, capturent ledit archevêque, ainsi que l'intendant du roi, Ælfweard, l'abbesse Leofrun, et l'évêque Godwine et tous les ecclésiastiques hommes et femmes. Auxquels s'ajoute un butin non négligeable. Tous sont emmenés à bord des navires.

Comprenant qu'ils peuvent tirer parti de cette situation intéressante, les vikings s'affairent à réclamer une rançon de 3000 livres pour l'archevêque Ælfheah. Ce dernier refuse. Les Scandinaves décident en tout état de cause de tenir conseil durant lequel la boisson coule à flots. Ivres, ils le tuent à coups d'os et de crânes de bœufs. Cette pratique violente est attestée dans d'autres sources norroises plus tardives, telles que la *Saga de Hrolfr Kraki*, qui met en scène Hott, un paysan, subissant continuellement des jets d'os lors d'une assemblée. Comme l'a expliqué Ian McDougall, nous pouvons voir là-dedans une sentence humiliante, une punition rituelle, qui revêt des aspects judiciaires, destinée à punir ceux qui ne peuvent honorer leurs exigences ¹⁵. La mort de l'archevêque de Canterbury rappelle celle de saint Edmond qui, selon le récit d'Abbon de Fleury, fut ligoté et servi de cible aux vikings avant sa décapitation.

Le récit du martyre d'Ælfheah fut un acte retentissant, puisqu'il parvint jusqu'à Thietmar de Merseburg, évêque du Saint-Empire romain, qui le consigna à son tour dans sa *Chronique*. Les versions divergent légèrement mais l'issue reste identique. Chez Thietmar, c'est l'archevêque qui promet une rançon avant d'avouer dans un demi-mensonge qu'il ne possède rien. Intervient ici Thorkel, un chef viking, qui tente de s'interposer en demandant à ses acolytes de l'épargner. En échange, il promet de leur donner de l'or, de l'argent, tout ce

¹⁴ Sur la mort d'Ælfheah voir Alban Gautier, « Au miroir de la violence... », p. 129-131.

¹⁵ IAN McDougall, « Serious Entertainements... », p. 201-225.

qu'il possède ou peut acquérir à l'exception de son navire. Cela ne calme pas les esprits et les vikings assassinent Ælfheah avec des os, mais aussi des pierres et des bâtons.

D'autres pratiques d'exactions sont attestées dans les îles Britanniques au début du XI^e siècle. Dans un contexte de domination exercée par le roi danois Sven, nous apprenons dans la Chronique Anglo saxonne pour l'année 1013 que des otages (gisludon) lui sont donnés par plusieurs cités situées en dehors de la juridiction danoise : Lindsey, Oxford, Winchester, Londres et d'autres comtés situés à l'ouest. Ces décisions relèvent soit de la soumission soit de la peur soit de la passation d'accords entre eux et le roi. Quoi qu'il en soit, au vu du vocabulaire employé par le chroniqueur, nous ne sommes pas ici en présence de prisonniers destinés à l'esclavage ou à la revente. Il est même possible que certains captifs aient été probablement choisis et livrés par les thegns (des membres de l'aristocratie anglo-saxonne) et l'ealdorman Æthelmær (un représentant du pouvoir royal), avant d'être confiés sous la responsabilité de Knut, le fils de Sven. Leur nombre est indéfini, mais la conclusion est peu heureuse : quelques otages se sont noyés dans la Tamise, dont on ignore si l'origine est accidentelle, et un an plus tard, d'autres furent mutilés par Knut : mains, oreilles, nez furent tranchés. Visiblement, ce châtiment fut une réponse forte envoyée à l'ensemble de l'aristocratie anglo-saxonne pour nonrespect des garanties, notamment la reconnaissance légitime de Knut en tant que roi d'Angleterre. L'acte ne vise pas nécessairement l'affliction de blessures léthales, mais plutôt de marques humiliantes que les intéressés conserveront toute leur vie¹⁶.

Un tel excès dans les châtiments et les diverses mutilations exercées à l'encontre des prisonniers ne sont ni plus ni moins que des pratiques issues des sociétés scandinaves, mais au demeurant exceptionnelles, que les vikings ont emportées avec eux : les actes sont reproduits sans distinction sociale sur des non scandinaves. Une partie de ces sentences relèvent parfois du phantasme ou d'une instrumentalisation destinée à cultiver chez eux une image négative qui jalonne l'histoire. Les clichés persistent mais les buts changent : religieux au Moyen Âge, identitaires au XIX^e siècle, commerciaux au XXI^e siècle. Le viking est devenu le parangon du parfait *bad boy* populaire, car il représente une certaine idée de l'anticonformisme et de la violence tolérée. La récente série *Vikings* créée par Michael Hirst en est un très bon exemple.

Un des axes de la production est d'inclure plusieurs scènes qui mettent sur l'accent sur des débauches de violence sous toutes ses formes pour passionner le téléspectateur. Parmi les pratiques passées en revue, nous y retrouvons le très discuté *blóðörn* (« l'aigle de sang ») présentée lors de la mort du roi Ælle de Northumbrie. Nous retrouvons cet acte dans plusieurs

¹⁶ Voir Matthew Bennett, Katherine Weikert (dir.), Medieval Hostageship..., p. 65-66.

sagas du XIIIe et du XIVe siècles dont la série s'inspire grandement. Le supplice consistait à taillader le dos de son adversaire, afin d'en écarter les chairs et de mettre à l'air libre les organes. Saxo Grammaticus, dont l'historicité de l'œuvre est douteuse, l'évoque également lors de la mise à mort du roi de Northumbrie en ajoutant une dose de sadisme, puisque du sel fut versé ensuite sur la flétrissure¹⁷. Toutefois, si on s'en referre à la *Chronique Anglo-saxonne* la mort d'Ælle ne survient pas de cette façon, puisqu'il meurt lors de la prise de York en 867. Qu'importe : ce n'est pas l'erreur de la série d'avoir suivi Saxo qui nous importe le plus ici mais la pratique même du *blóðörn* qui reste très débattue au sein des historiens : certains y voit un véritable acte religieux de soumission aux anciennes divinités nordiques, d'autres n'y voient qu'un pur phantasme d'auteurs chrétiens sur d'anciens rites païens, décrits délibérément afin de renforcer le caractère cruel des vikings d'avant la christianisation, le tout teinté de réminiscence des supplices infligés aux martyrs sous l'Antiquité¹⁸. Enfin, gardons à l'esprit que les situations précédemment évoquées nous renseignent majoritairement que sur les conditions de traitement des élites religieuses ou aristocratiques. Le corpus étudié ne donne pas d'indications précises sur les violences subies dans les autres groupes sociaux, victimes bien attestées des pillages et de la capture dans les sources, mais dont le sort ou l'identité demeurent inconnus.

CONCLUSION

L'analyse de ce corpus réduit nous éclaire sur différents contextes dans lesquels il faut distinguer les captifs de type « otage » de ceux destinés à la revente : pour les bandes vikings, faire des prisonniers est synonyme d'enrichissement, tandis que la garde d'otages ou l'échange convenu avec les Anglo-Saxons relève de la négociation, par le biais d'accords sacrés ou privés. C'est aussi un moyen de pression politique que les vikings peuvent exercer sur les populations, les pouvoirs locaux, en particulier quand les prises sont des personnages de haut rang, ce qui contribue en plus à distiller un climat de crainte dans les sociétés Britanniques.

Retracer l'histoire des captifs dans les îles Britanniques durant la période viking est un exercice difficile et délicat de reconstitution tant les données semblent nous manquer : nombre d'affaires mettant en scène des captifs sont sûrement passées sous silence, parfois de façon intentionnelle, parfois par oubli mémoriel ou par perte des écrits. Ce que nous savons, nous le

¹⁷ SAXO GRAMMATICUS, Gesta Danorum, IX, V, (éd. JØRGEN OLRIK et HANS RAEDER, Copenhague, 1931).

¹⁸ ROBERTA FRANK, « Viking atrocity and Skaldic verse... », p. 332-343.

tenons de chroniqueurs chrétiens réputés pour dresser le plus souvent des portraits de féroces païens sous leurs plumes acerbes mais au vu des passages étudiés, les vikings ne font pas l'étalage d'une violence forcenée dès que des captifs leurs tombent entre les mains. La primauté de la valeur d'usage ou de vente d'un individu prévaut sur toute violence. Cette dernière est d'ailleurs encadrée selon des normes propres au sociétés scandinaves et demeure exceptionnelle, notamment lorsqu'un serment a été rompu ou lorsqu'une promesse n'a pas été tenue. Ce mode de fonctionnement du châtiment en réponse à une trahison n'est pas unique et nous retrouvons cela dans les autres sociétés médiévales... Et encore aujourd'hui dans les milieux mafieux.

Bibliographie

SOURCES

ASSER, Histoire du roi Alfred, (éd. ALBAN GAUTIER, Les Belles Lettres, Paris, 2013).

Chronique anglo-saxonne, ms A, C et E, (éd. JANET M. BATELY, KATHERINE O'BRIEN, SUSAN IRVINE, *The Anglo-Saxon Chronicle*. *A Collaborative Edition* (vol. 3, 5 et 7), D. S. Brewer, Cambridge, 1986-2002.

Pour la traduction : DOROTHY WHITELOCK, *The Anglo-Saxon Chronicle*, vol. 1, Routledge, Londres, 1979.

THIETMAR DE MERSEBOURG, *Thietmari Merseburgensis episcopi Chronicon*, dans *M.G.H.*, SRG, t. IX, (éd. ROBERT HOLTZMANN, 1935).

Pour la traduction : DAVID A. WARNER, *The Chronicon of Thietmar of Merseburg*, Manchester University Press, Manchester, 2001.

Vita Sancti Findani, dans M.G.H., SS, t. XV, (ed. OSWALD HOLDER-EGGER, 1887).

Pour la traduction : REIDAR TH. CHRISTIANSEN, *The People of the North in Lochlann*, vol. 2, éd. A. Sommerfelt, Universitetsforlaget, 1962.

OUVRAGES

PIERRE BAUDUIN, Le monde franc et les Vikings VIII^e-X^e siècle, Albin Michel, Paris, 2009.

PIERRE BAUDUIN, Histoire des vikings: des invasions à la diaspora, Tallandier, Paris, 2019.

MATTHEW BENNETT, KATHERINE WEIKERT (dir.), *Medieval Hostageship c.700-c.1500: Hostage, Captive, Prisoner of War, Guarantee, Peacemaker*, Routledge, Londres, 2016.

JOHN HUDSON, *The Oxford History of the Laws of England, vol. II (871-1216)*, Oxford University Press, Oxford, 2012.

ALICE RIO, Slavery After Rome (500-1100), Oxford University Press, Oxford, 2017.

ARTICLES

ROBERTA FRANK, "Viking atrocity and Skaldic verse: The Rite of the Blood-Eagle". *English Historical Review*. Oxford Journals. XCIX, 1984, p. 332–343.

ALBAN GAUTIER, « Au miroir de la violence : Anglais et Scandinaves au début du XI^e siècle », dans Alban Gautier et Sébastien Rossignol (dir.), *De la mer du Nord à la mer Baltique*. *Identités, contacts et communications au Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, CEGES-Université Lille 3, coll. « IRHiS », n° 49, 2012, p. 129-142.

RYAN LAVELLE, "The use and abuses of hostages in later Anglo-Saxon England", *Early Medieval Europe*, vol. 14, 2006, 269-296.

LUCIE MALBOS, « Les raids Vikings à travers le discours des moines occidentaux. De la dénonciation à l'instrumentalisation de la violence (fin VIII^e-IX^e siècle) », *Hypothèses*, vol. 16, no. 1, 2013, p. 315-325.

IAN McDougall, « Serious entertainments ; an examination of a peculiar type of Viking atrocity », *Anglo-Saxon England*, Cambridge University Press, vol. 22, 1993, p. 201-225.

TIMOTHY REUTER, "Plunder and Tribute in the Carolingian Empire", *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 35, 1985, p. 75-94.